

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 43.879.431 D.T
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -
MF: 492586 Z/A/M/000 RC: B151092003 CNSS: 187163-50

**Convocation à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
de la Société d'Articles Hygiéniques «SAH»,**

Suivant décision du Conseil d'Administration tenu le 28 Avril 2016, Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société d'articles hygiéniques « SAH » sont convoqués le :

Lundi 30 Mai 2016, à 10h, à l'hôtel Golden Tulip Gammarth,

En vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2015 et du rapport de gestion du groupe;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2015 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2015;
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2015;
- 4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice 2015;
- 6- Détermination et attribution des jetons de présence 2015 aux membres du Conseil d'Administration;
- 7- Allocation aux membres du Comité permanent d'audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité en 2015 ;
- 8- Nomination de (04) nouveaux administrateurs et information des fonctions de direction occupées par eux dans d'autres sociétés ;
- 9- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes;
- 10- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette Assemblées seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1- Tunis.

Le Conseil d'Administration

PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE CLOS

AU 31 DECEMBRE 2015

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la société SAH et du groupe SAH relatifs à l'exercice 2015, décide d'approuver lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tel qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport Général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015, approuve sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la société SAH arrêtés au 31/12/2015 faisant apparaître un total bilan de **260 398 571 DT**, un total capitaux propres de **137 463 990 DT** et un bénéfice net de **26 590 707 DT**.
- Les états financiers consolidés du groupe SAH arrêtés au 31/12/2015 faisant apparaître un total bilan de **350 838 421 DT**, un total des capitaux propres part du groupe **143 207 477 DT** et un bénéfice net part du groupe de **26 391 964 DT**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de la société SAH de l'exercice clos au 31 Décembre 2015, soit **26 590 707 DT** comme suit :

Résultat bénéficiaire de 2015	26 590 707
Résultats reportés au 31 décembre 2015	32 092 357
Total bénéfice distribuable avant réserve légale	58 683 064
Capital social après augmentation	43 879 431
10% capital social (plafond réserve légale)	4 387 943
Réserve légale au 31 décembre 2015	3 656 621
Réserve légale supplémentaire	731 322

Nombre d'action	43 879 431
Dividende par action	0.285
Dividendes à distribuer (*)	12 505 638
Total résultats reportés antérieurs au 01/01/2014	19 084 899
Reliquat Résultat 2015 à porter en résultats reportés	13 353 747
Total résultats reportés après affectation du résultat 2015	45 446 104

(*) NB : les dividendes à distribuer seront prélevés sur les résultats reportés antérieurs au 01/01/2014.

Mise aux voix cette décision est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions conclues dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix cette décision est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration, au Président Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Adjoint pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 28 des Statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2015, une somme de Quinze Mille Dinars (15 000), à répartir entre eux, à titre de jetons de présence.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, remercie les membres du Comité Permanent d'Audit pour leur travail effectué durant l'exercice 2015 et décide de leur attribuer, en rémunération de l'exercice de leur activité, une somme de Cinq Mille (5 000) Dinars, à répartir entre eux et qui seront imputée selon les conditions mentionnées dans les articles 204 et 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 30 des Statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

En application des dispositions des articles 190 à 199 du Code des Sociétés Commerciales, et les articles 16,17 et 18 des Statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer (04) nouveaux administrateurs en la personne de Messieurs :

- Adel GOUCHA, Amine ALLAM, Ahmed BADRELDIN et Achref MEZNI.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Messieurs, Adel GOUCHA, Amine ALLAM, Ahmed BADRELDIN et Achref MEZNI, présents à l'Assemblée, déclarent ne se trouver dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéances prévues par la loi, acceptent les fonctions d'Administrateurs et donnent informations des fonctions de direction occupées par eux dans d'autres sociétés.

Le Conseil d'Administration de la Société sera ainsi composé :

- Madame **Jalila MEZNI** : Administrateur et Présidente du Conseil
- Messieurs ; **Adel GRAR** représentant des petits porteurs, **Mounir EL JAIEZ, Chokri MEZNI, Anas BEN MALEK, Adel GOUCHA, Amine ALLAM, Ahmed BADRELDIN, Achref MEZNI** et **Le CTKD**, représenté par Monsieur **ALNEMAH Mohammad Fahed**, Administrateurs.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

Après avoir constaté l'arrivée du terme du mandat de Madame Hayet LAABIDI, Commissaire aux Comptes de la société, et après avoir entendu la proposition du Comité Permanent d'Audit, conformément aux dispositions de l'article 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Madame pour une nouvelle période de trois exercices.

Son mandat viendra à expiration à l'issu de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION :

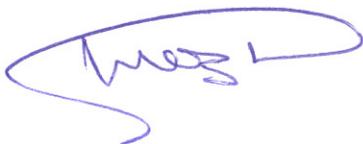
L'Assemblée Générale confère à Monsieur SAID Ramzi, titulaire de la carte d'identité Nationale N° 01596201, tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Et après échange de diverses questions, et plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à Heures.

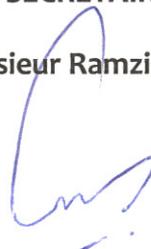
LA PRESIDENTE

Madame Jalila MEZNI



LE SECRETAIRE

Monsieur Ramzi SAID



VISA DU SERVICE JURIDIQUE

Réf. :

Signature et Date :

S. Ramzi SAID
28.2.16.